

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1727

3 juillet 2014

### SOMMAIRE

Abroad Consulting S.A. ....	82858	Misou Invest S.A. ....	82889
ADB Co-Investment S.C. ....	82853	Parlam Invest Holding SPF S.A. ....	82888
A.G. Consulting S.A. ....	82850	P.F.M. S.à r.l. ....	82886
Agence Luxembourgeoise pour la Sécurité Aérienne ....	82853	Regia Realty, S.e.n.c. ....	82893
Aldus Aviation Holdings S.à r.l. ....	82851	Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l. ....	82894
Allard Invest Brésil 1 S.A. ....	82850	Rhodes Holding II S.à r.l. ....	82884
Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	82851	Roma Global Alternative Investments S.A. .....	82871
Altercap II Securities ....	82850	Samsonite IP Holdings S.à r.l. ....	82855
Atlas Holding S.A. ....	82850	Scotlib International S.à r.l. ....	82855
Atlas Participations Luxembourg S.C.A. .....	82851	Seldar S.à r.l. ....	82854
Audia Plastics S.à r.l. ....	82858	SiderSteel S.à r.l. ....	82858
Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l. .....	82851	Sonia Mota Sàrl ....	82854
Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l. .....	82852	Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l. ....	82854
Banque Havilland S.A. ....	82852	Spectrum Brands Lux S.à r.l. ....	82856
Barquense S.à r.l. ....	82886	SRG Europe Investments S.à r.l. ....	82855
Ganot S.à r.l. ....	82853	Stanyan Holdings S.à.r.l. ....	82855
gategroup Finance (Luxembourg) S.A. ...	82852	Sunrise Medical (Luxembourg) Invest- ments S.à.r.l. ....	82856
Grey Horse I ....	82889	Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A. ....	82854
Hato Real Estate Sàrl ....	82853	The Swatch Group SICAF-SIF ....	82857
Kujtesa Max S.à.r.l. ....	82883	Topaze Funds S.A. ....	82856
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A. ....	82896	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	82857
MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l. ...	82891	URANIA Holding S.A. SPF ....	82857
MCP Private Capital S.à r.l. ....	82891	VIG Solutions S.à r.l. ....	82857

**A.G. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 70.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.G. CONSULTING S.A.*

Référence de publication: 2014061007/10.

(140071046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Allard Invest Brésil 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 153.400.

*Rectificatif du dépôt n°L140067296*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Allard Invest Brésil 1 S.A.*

Référence de publication: 2014061011/11.

(140071302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Altercap II Securities, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 160.240.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 avril 2011*

Mr. Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014061017/13.

(140070458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Atlas Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 18.219.971,25.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

*Extrait des résolutions du 25 Février 2014*

*Rectificatif du Dépôt initial au RCS numéro L140057120, déposé le 07 Avril 2014*

Ont été nommés en tant qu'administrateurs:

- Mr Christian Jourquin ayant pour adresse professionnelle 73 Avenue de la Constitution, 1083 Ganshoren, Belgique;
- Mr Antonio Trius, ayant pour adresse professionnelle 75-77 Passeig de la Orquidea, 08195 Sant Cugat del Vallès, Barcelona, Espagne.

Les nouveaux administrateurs seront considérés comme des Administrateurs Investisseurs en Capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Avril 2014.

*Pour Atlas Holding S.A.*

Antoine Clauzel

*Administrateur*

Référence de publication: 2014061026/20.

(140070707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Aldus Aviation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 556.620,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014061009/10.

(140071197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014061027/10.

(140070753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.442.

## EXTRAIT

En date du 18 mars 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014061029/13.

(140071196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 168.301.

Il résulte d'un contrat de transfert du 27 février 2014 entre AEIF European Trains S.à r.l. (le «Cédant»), et AMP Capital Investors (Angels Trains EU No 2) S.à r.l. (le «Cessionnaire»), que sept cent quatre-vingt douze mille trois cent soixante dix (792,370) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférés du Cédant au Cessionnaire en date du 24 avril 2014.

Depuis le 24 avril 2014, les treize millions quatre cent trente mille (13,430,000) parts sociales ordinaires de la Société sont détenues comme suit:

- AMP Capital Investors (Angel Trains EU No 2) S.à r.l.: 2,806,870 parts sociales ordinaires
- Infra-PSP Canada Inc.: 3,760,400 parts sociales ordinaires
- AEIF European Trains S.à r.l.: 295,460 parts sociales ordinaires
- Arcus European Trains SCSp: 6,567,270 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014061016/21.

(140070718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

**Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.719.

—  
EXTRAIT

En date du 18 mars 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014061030/13.

(140071195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**gategroup Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.009.

—  
Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Gategroup Finance (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014061004/13.

(140071177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Banque Havilland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

—  
L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 22 avril 2014 a renouvelé l'élection des Administrateurs suivants:

- Graham John Robeson, né le 14 juillet 1946 à Finchley (Royaume-Uni), et résidant au The Old Vicarage East Ruston, NR129HN Norwich (Royaume-Uni);

- Venetia Lean, née le 25 septembre 1971 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au 15, rue du Moulin, L-6933 Mensdorf (Royaume-Uni);

- Laurence Harris Rose, né le 26 mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant au 30 quai du Seujet, CH-1201 Genève (Suisse);

- Eirvin B. Knox, né le 28 mai 1946 à Oklahoma (États-Unis d'Amérique), et résidant au 937, Corriente Point Drive, Redwood City, CA 94065, Californie Norwich (États-Unis d'Amérique);

- Harley James Rowland, né le 29 février 1980 à Londres (Royaume-Uni), et résidant au 89, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Luxembourg);

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2014 et se tiendra en 2015 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Actionnaire unique a renouvelé l'élection de PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale ordinaire laquelle statuera sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2014061063/28.

(140070622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Hato Real Estate Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.  
R.C.S. Luxembourg B 147.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060732/9.

(140070183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**Ganot S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 95.594.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060717/10.

(140070369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

---

**ADB Co-Investment S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg E 5.072.

Les statuts coordonnés au 24 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2014061035/11.

(140071139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**ALSA S.A., Agence Luxembourgeoise pour la Sécurité Aérienne, Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 146.348.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2014*

Démission de Monsieur Claude WALTZING au poste d'Administrateur et Administrateur-délégué de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Claude LUJA, né le 20/12/1973 à Luxembourg, et demeurant au professionnellement au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg.

Monsieur Claude LUJA portera le titre d'Administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Toutefois, tout engagement dépassant le montant de 20 000€ (vingt mille euros) sera soumis à la décision du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA SECURITE AERIENNE en abrégé ALSA S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014061040/24.

(140071333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Sonia Mota Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 47, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 166.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060371/10.

(140069277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Seldar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.090.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2014060360/11.

(140069992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 234.520,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.530.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 17 avril 2014, que l'associé unique de la Société, à savoir, Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l., a cédé une (1) part sociale de la Société, à Monsieur James Mc Carthy né à Corcaigh/Cork, Irlande, le 16 octobre 1957, résidant à Marshallstown, Donor Hause, Castledermot, Co. Kildare, L8045, Irlande avec effet au 14 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060372/13.

(140069862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.706.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2014*

En date du 28 avril 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs avec effet au 28 avril 2014, comme suit:

- Hille-Paul Schut, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Harald Thul, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Vladimir Mornard, administrateur, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014060419/20.

(140069927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Scootlib International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.  
R.C.S. Luxembourg B 165.039.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060388/9.

(140069172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

---

**Stanyan Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 174.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060375/10.

(140069022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

---

**SRG Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 58.175.000,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 150.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

*Pour SRG Europe Investments S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2014060409/13.

(140069326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

---

**Samsonite IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 114.115.900,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 147.735.

Il résulte de l'acte de constitution de la société SAMSONITE BELGIUM HOLDINGS B.V.B.A., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au Westerring 17, B-9700 Oudenaarde, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0550.947.033, tenue par-devant notaire en date du 28 avril 2014 que la totalité des parts sociales de la Société ont été apportées avec effet immédiat de la manière suivante:

- Samsonite Sub Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160185 a apporté toutes les parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à SAMSONITE BELGIUM HOLDINGS B.V.B.A.

De sorte que, avec effet au 28 avril 2014, SAMSONITE BELGIUM HOLDINGS B.V.B.A., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au Westerring 17, B-9700 Oudenaarde, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0550.947.033 détient 11.411.590.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014060358/22.

(140069025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

---

**Spectrum Brands Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.952.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060374/10.

(140069194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Topaze Funds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 144.796.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société TOPAZE FUNDS S.A.*

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du 11 avril 2014 a pris les décisions suivantes:

1. Madame Alexandra Vael a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 11 avril 2014.

2. Est nommée nouveau administrateur avec effet au 11 avril 2014 et dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2019: Madame Angélique Manguette, née le 23 août 1980 à Verviers (Belgique), domiciliée à B-6700 Arlon (Belgique), 22 rue des Hêtres.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014060459/14.

(140069449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Sunrise Medical (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.216.

## RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors du dépôt du 29 avril 2014, Référence L140069495, la dénomination sociale du nouvel associé de la Société était erronée. Merci de prêter attention à cette nouvelle publication rectificative.

Il résulte de l'acte de fusion des sociétés Apollo BidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172247 et Sunrise Medical Holdings B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social au Teleportboulevard 140, Amsterdam, 1043 EJ, Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel, afdeling Handelsregister) sous le numéro 33235266, dressé par-devant notaire en date du 9 avril 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2014 que la totalité des parts sociales de la Société ont été transférées avec effet au 17 avril 2014 de la manière suivante:

- Sunrise Medical Holdings B.V. a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Apollo BidCo S.à r.l.

De sorte que, avec effet au 17 avril 2014, Apollo BidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172247 détient 1.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014060418/30.

(140069894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**The Swatch Group SICAF-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.  
R.C.S. Luxembourg B 48.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060430/10.

(140069522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Les comptes annuels au 27 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060440/10.

(140069680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**VIG Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.  
R.C.S. Luxembourg B 150.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

*Pour VIG Solutions S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2014060480/13.

(140069328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**URANIA Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 41.879.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2014*

En date du 28 avril 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société de 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle des administrateurs suivants:

Richard BREKELMANS

Abdelhakim CHAGAAR

Joost TULKENS

du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2014060472/21.

(140069452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Abroad Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 92.617.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014060565/9.  
(140070508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

**Audia Plastics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2014060559/11.  
(140070162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

**SiderSteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 186.515.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of April.  
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Daniele FOGAGNOLO, born on 21 December 1950 in Polesella (Italy), residing at Route Panoramique La Corniche, Bizerte 7000, Tunisia,

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 April 2014;

AND

Mr. Adnane BELLAMINE, born on 7 October 1960 in Tunis (Tunisia), residing at 12, rue du Lac de Neuchâtel, Les Berges du Lac, Tunis 1053, Tunisia,

here represented by Mr Bastien Burin, previously named, by virtue of a proxy, given on 15 April 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered Office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "SiderSteel S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations or interests in any form whatsoever in Luxembourg and/or foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind or other interests and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes including by way of creation of new Luxembourg and/or foreign companies, contribution, sponsorship, subscription, purchase of securities or interests, merger, alliance, partnership or otherwise.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share Capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by:

- one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class A (the "Class A Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class B (the "Class B Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class C (the "Class C Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class D (the "Class D Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class E (the "Class E Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class F (the "Class F Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class G (the "Class G Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class H (the "Class H Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class I (the "Class I Shares"),
  - one thousand two hundred fifty (1,250) shares of class J (the "Class J Shares"),
- with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into shares of another class of shares.

5.3 The Company may redeem its own shares.

5.4 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (or subclass). For avoidance of doubt, it is specified that that the repurchases may not have the effect of reducing the share capital of the Company below the minimum share capital required by law.

5.5 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class J Shares to Class A Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.7 The Company's share capital may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.8 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.9 For the purpose of this article 5:

"Available Amount" means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of the articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be

cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$  whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 The shares of the Company may be pledged or given as security generally only in order to secure the obligations of the Company or of its direct or indirect subsidiaries.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by the Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of at least two (2) class A managers and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding three (3) months, it being understood that before the term of this period a general meeting of shareholders shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect a chairman among the class A managers. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least two (2) class A managers and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, subject to the concurring votes of the class A managers. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by two (2) class A managers together with one (1) class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) class A managers together with one (1) class B manager.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of two (2) class A managers together with one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and Supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 In any year in which the company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class I Shares).

#### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the profit allocation rules set forth under article 22.5 of the present articles of association.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- six hundred twenty-five (625) Class A Shares, six hundred twenty-five (625) Class B Shares, six hundred twenty-five (625) Class C Shares, six hundred twenty-five (625) Class D Shares, six hundred twenty-five (625) Class E Shares, six hundred twenty-five (625) Class F Shares, six hundred twenty-five (625) Class G Shares, six hundred twenty-five (625) Class H Shares, six hundred twenty-five (625) Class I Shares and six hundred twenty-five (625) Class J Shares subscribed by Mr. Daniele Fogagnolo, aforementioned, for the total price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-); and

- six hundred twenty-five (625) Class A Shares, six hundred twenty-five (625) Class B Shares, six hundred twenty-five (625) Class C Shares, six hundred twenty-five (625) Class D Shares, six hundred twenty-five (625) Class E Shares, six hundred twenty-five (625) Class F Shares, six hundred twenty-five (625) Class G Shares, six hundred twenty-five (625) Class H Shares, six hundred twenty-five (625) Class I Shares and six hundred twenty-five (625) Class J Shares have been subscribed by Mr. Adnane Bellamine, aforementioned for the total price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

### *Resolutions of the Shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The number of managers is fixed at four (4).

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr. Daniele FOGAGNOLO, born on 21 December 1950 in Polesella (Italy), residing at Route Panoramique La Corniche, Bizerte 7000, Tunisia, as class A manager;

(ii) Mr. Adnane BELLAMINE, born on 7 October 1960 in Tunis (Tunisia), residing at 12, rue du Lac de Neuchâtel, Les Berges du Lac, Tunis 1053, Tunisia, as class A manager;

(iii) Mrs. Catherine KOCH, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) Mrs. Antonella GRAZIANO, born on 20 January 1966 in Orvieto (Italy), having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Daniele FOGAGNOLO, né le 21 décembre 1950 à Polesella (Italie), demeurant à Route Panoramique La Corniche, Bizerte 7000, Tunisie,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2014.

ET

Madame Adnane BELLAMINE, née le 7 octobre 1960 à Tunis (Tunisie), demeurant au 12, rue du Lac de Neuchâtel, Les Berges du Lac, Tunis 1053, Tunisie,

dûment représenté par Monsieur Bastien Burin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2014.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SiderSteel S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations ou de prises d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets et ce y compris par voie de création de sociétés nouvelles, luxembourgeoises et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autrement.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
  - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une catégorie spécifique ne sont pas convertibles en parts sociales d'une autre catégorie.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.4 Le capital social peut être réduit par annulation de parts sociales y compris par annulation d'une ou plusieurs catégories entières par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie (ou sous-catégorie). Afin d'éviter toute incertitude, il est précisé que les rachats ne peuvent avoir pour effet de réduire le capital social de la Société en-dessous du capital social minimum requis par la loi.

5.5 En cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales ces rachats et annulations se feront dans l'ordre inverse de l'alphabet (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J).

5.6 En cas de réduction de capital par rachat et annulation d'une ou plusieurs catégories de parts sociales (c.à.d des Parts Sociales de Catégorie J aux Parts Sociales de Catégorie A), les détenteurs des catégories de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chacune des catégories concernées et annulées qu'ils détiennent.

5.7 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.8 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales d'une catégorie spécifique, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.9 Pour les besoins de cet article 5:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) auquel les associés de la catégorie de parts sociales concernée auraient eu le droit comme distribution de dividendes suivant les dispositions des statuts, augmenté par (i) toutes réserves disponibles et (ii) suivant le cas par le montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) indisponible(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts, à chaque fois tel que figurant dans les comptes intermédiaires spécifiques et (iii) tous dividendes accumulés et non-payés dans la mesure où ceux-ci non pas déjà réduit la NP (sans double comptage, pour dissiper tout doute) de manière à ce que:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$  où:

AA = le Montant Disponible;

NP = les profits nets (y compris les profits reportés et la prime d'émission);

P = toutes réserves disponibles distribuables;

CR = le montant de la réduction de prime d'émission et de la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée.

L = les pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) indisponible(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts;

LD = tous dividendes accumulés et non-payés dans la mesure où ceux-ci non pas déjà réduit la NP.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie le montant calculé en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de parts sociales en émission dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

«Montant Total de l'Annulation» signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base de comptes intermédiaires spécifiques de la Société à une date pas plus récente que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de parts sociales sera le Montant Disponible de la catégorie de parts sociales concernée au moment de l'annulation de cette catégorie à moins qu'il en soit décidé autrement par le conseil de gérance étant cependant précisé que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être supérieur à ce Montant Disponible. Le conseil de gérance pourra décider d'inclure ou d'exclure, en partie ou en totalité, la prime d'émission librement distribuable dans sa détermination du Montant Total de l'Annulation

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Les parts sociales de la Société peuvent être nanties ou données en sûreté de manière générale qu'uniquement dans le but de garantir les obligations de la Société ou de ses filiales directes ou indirectes.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Un associé peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

10.4 Les associés qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui sera composé d'au moins deux (2) gérants de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder trois (3) mois étant entendu qu'avant l'expiration de ladite période une assemblée générale des associés sera appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi les gérants de catégorie A. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à telle réunion, sous réserve des voix concordantes des gérants de catégorie A. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants de catégorie A ensemble avec un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Chaque année dans laquelle la Société décide de procéder à une distribution de dividendes, tirée des profits nets et des réserves disponibles dérivant bénéfices non-distribués, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- en premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule onze pourcent (0,11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule douze pourcent (0,12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule treize pourcent (0,13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule quatorze pourcent (0,14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule seize pourcent (0,16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcent (0,17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I recevront, pour l'année en question, une distribution de dividendes d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcent (0,18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I par eux détenus, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J recevront le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la dernière catégorie de parts sociales entière (dans l'ordre alphabétique inverse, c.à.d initialement les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suivant un rachat, ou autrement, au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à la précédente dernière catégorie de parts sociales (dans l'ordre alphabétique inverse, c.à.d initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en conformité avec et de manière à atteindre de manière globale le même résultat économique que les règles d'allocation de profits prévues à l'article 22.5 des présents statuts.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie A, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie B, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie C, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie D, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie E, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie F, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie G, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie H, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie I et six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par M. Daniele Fogagnolo, susmentionné, pour un prix total de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-); et

- six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie A, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie B, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie C, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie D, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie E, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie F, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie G, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie H, six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie I et six cent vingt-cinq (625) Parts Sociales de Catégorie J ont été souscrites par M. Adnane Bellamine, susmentionné, pour un prix total de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

82871

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros.

*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes est sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Daniele FOGAGNOLO, né le 21 décembre 1950 à Polesella (Italie), résidant à Route Panoramique La Corniche, Bizerte 7000, Tunisie, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Monsieur Adnane BELLAMINE, né le 7 octobre 1960 à Tunis (Tunisie), résidant au 12, rue du Lac de Neuchâtel, Les Berges du Lac, Tunis 1053, Tunisie, en tant que gérant de catégorie A;

(iii) Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

(iv) Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto (Italie), résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 avril 2014. Relation: EAC/2014/5822. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014060362/723.

(140069416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Roma Global Alternative Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 186.520.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of April.

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (shortform: PARFININDUS), a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.469,

hereby represented by Mr. Oliver BOLAND, private employee, residing professionally at 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to power of attorney given under private seal in Luxembourg on April 17<sup>th</sup>, 2014.

The power of attorney, signed "ne varietur" by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a public limited liability company ("société anonyme") with the following articles of incorporation:

## Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration and registered office

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

**Art. 2. Corporate name.** The Company shall bear the name “ROMA GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.”.

### Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any entities in whatsoever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any entities, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow or raise funds in any form by way of public offer as well as without. It may issue any kind of debt (including, but not exclusively, notes, bonds and debentures), whether convertible or not, and/or equity securities, whether quoted and admitted to trading on any stock-exchange or not.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development, as far as these operations are not a regulated activity of the financial sector.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

### Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The Sole Director or the Board of Directors (as defined below) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company’s registered office.

5.4 The Company may establish offices and subsidiaries in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

5.5 Should any political, economic or social event of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director or by the Board of Directors.

## Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

### Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, each share being fully paid-up (the “Shares”).

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with Article 23.11.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders’ meeting acting in accordance with Article 23.10 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

### Art. 7. Authorized share capital.

7.1 The authorized and unissued share capital of the Company is set at one million euro (EUR 1.000.000) (the “Authorized Share Capital”) represented by one million (1.000.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Authorized Shares”).

7.2 The Sole Director or the Board of Directors is authorized, during a period starting as from the publication date of the Articles in the official gazette (Mémorial C) and ending five (5) years after the date of this publication, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital, the Authorized Shares.

7.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Director or the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares will be allocated among the shareholders, it being understood that any Authorized Shares issued will have to be fully paid up.

7.4 The Sole Director or the Board of Directors is authorised to issue the Authorized Shares during the period referred to above, without the shareholders having any preferential subscription rights.

7.5 The Sole Director or the Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed by the Sole Director or the Board of Directors within the limits of the Authorized Share Capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Sole Director or the Board of Directors.

**Art. 8. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

**Art. 9. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 10. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 23.10.

**Art. 11. Shareholders' rights.**

11.1 All shares have equal economic and voting rights.

11.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 26.

11.3 Each share entitles the holder thereof to a preferential subscription right as provided by the Law.

**Art. 12. Shares indivisibility.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 13. Transfer of shares.**

13.1 The shares are freely transferable.

13.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 42 of the Law.

### Chapter III. - Management

**Art. 14. Board of directors or sole director.**

14.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the "Board of Directors"), for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole Director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

14.2 The Director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as Director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as Director of the Company.

14.3 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

14.4 The Director(s) need(s) not be shareholders. The Director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

14.5 In case of vacancy of the office of one or more Director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining Director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

**Art. 15. Powers of the sole director or the board of directors.**

15.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

15.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

**Art. 16. Delegation and agent - Daily management.**

16.1 The Sole Director or the Board of Directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

16.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a "Daily Manager") and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a Director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

**Art. 17. Representation of the company.**

17.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, (ii) by the joint signature of two Directors or (iii) the signature of any person to whom such signatory power has been delegated.

17.2 If one of the Directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as Director of the Company.

The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as Director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

17.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

**Art. 18. Meeting of the board of directors.**

18.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

18.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a Director or a shareholder of the Company.

18.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) Directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

18.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

18.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

18.6 A Director may be represented at the Board of Directors by another Director, and a Director may represent several Directors.

18.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority.

18.8 One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by (i) the secretary and (ii) the chairman, or a chairman pro tempore.

18.9 A written decision, approved and signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a Director on a copy of the present written resolutions.

18.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by (i) the secretary and (ii) the chairman, or a chairman pro tempore and stored at the registered office of the Company.

18.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director.

**Art. 19. Liability of the directors.** The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

#### Chapter IV. - Audit

##### Art. 20. Auditor(s).

20.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) appointed by vote of the shareholders' meeting for a maximum duration of 6 (six years) except where Luxembourg law requires that the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

20.2 The independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) is/are appointed for a determined period amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and is/are duly licensed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

20.3 The auditor(s) are re-eligible and may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### Chapter V. - Shareholders' meetings

##### Art. 21. Single shareholder or shareholders.

21.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

21.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

**Art. 22. Powers of the shareholders' meeting.** The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

##### Art. 23. Meeting of the shareholders.

23.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by any Director, by the Board of Director or by the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

23.2 Such a meeting shall be convened within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

23.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

23.4 Notification letters for each shareholder's meeting shall mention the agenda of the meeting.

23.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

23.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

23.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

23.8 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

23.9 Each Share entitles its holder to one vote.

23.10 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

23.11 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priory indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

23.12 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Chapter VI. - Accounting year and annual accounts

**Art. 24. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 25. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

25.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 4<sup>th</sup> Friday of May, at 10 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

25.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

25.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

### Art. 26. Allocation of profits and interim dividends.

26.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

26.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

26.3 The balance of the net profit may be distributed to the Shareholder(s) based upon his/their proportionate share of the Company, subject to the provisions of Article 23.10.

26.4 Subject to the provisions of article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to pay interim dividends.

## Chapter VII. - Liquidation and dissolution

### Art. 27. Liquidation.

27.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

27.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

27.3 At the time of winding up the Company, any distribution to the shareholders shall be made according to Article 26.3.

**Art. 28. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Chapter VIII. - Applicable law

**Art. 29.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### *Subscription - Payments*

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (shortform: PARFININDUS) . . . . .	31,000
Total . . . . .	31,000

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### *Statement*

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law for the incorporation of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

*Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2015.

*Extraordinary general meeting*

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

*First resolution*

Each of the following is appointed as a director of the Company until the annual General Meeting of Shareholders of 2018:

- (i) Mr. Frédéric MONCEAU, chartered accountant, born on 23 November 1976 in Metz (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu and
- (ii) Mr. Karl LOUARN, chartered accountant, born on 7 April 1971 in Firminy (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu and
- (iii) Mr. Joeri STEEMAN, chartered accountant, born on 11 June 1966 in Wilrijk (Belgium), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

*Second resolution*

The following person is appointed as statutory auditor until the annual General Meeting of Shareholders of 2018:

Mr. Régis PIVA, employee, born on 9 July 1978 in Thionville (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

*Third resolution*

The registered office of the Company is at 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé: PARFININDUS), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

ici représentée par Monsieur Olivier BOLAND, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Luxembourg le 17 avril 2014.

La procuration signée «ne varietur» par le Mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est constitué une société anonyme régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination sociale.** La Société sera dénommée «ROMA GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.».

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entité quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entité, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter ou collecter des fonds sous quelque forme que ce soit, par voie d'offre publique ou sans offre publique. Elle peut procéder à l'émission de toutes sortes de titres de créance (notamment, mais pas exclusivement, des billets, des obligations et des débentures), convertibles ou non, et/ou de titres de participation, cotés et admis à être négociés sur une place boursière quelconque ou non cotés.

3.4 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement, pour autant que les opérations réalisées ne constituent pas une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique de la Société ou, s'il y a plusieurs actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (tels que définis ci-après) sont autorisés à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

5.4 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise. La décision du transfert du siège à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

## **Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions**

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune entièrement libérée (les «Actions»).

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 23.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 23.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

### **Art. 7. Capital autorisé.**

7.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) (le «Capital Autorisé») représenté par un million (1.000.000) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (dénommées les «Actions Autorisées»).

7.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de publication des Statuts dans le journal officiel (Mémorial C) et se terminant cinq (5) années après cette publication, d'émettre en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Autorisé, les Actions Autorisées.

7.3 Les Actions Autorisées sont émises et souscrites selon les conditions fixées par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, et plus particulièrement quant à leurs conditions de souscription et de la libération des Actions Autorisées, les hypothèses dans lesquelles la libération des Actions Autorisées peut être acceptée en numéraire ou par

des apports autres qu'en numéraire, ainsi que les modalités de répartition des Actions Autorisées entre les actionnaires, étant entendu que toute Action Autorisée devra être entièrement libérée.

7.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Autorisées pendant la période visée ci-dessus sans que les actionnaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

7.5 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque mandataire, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée le droit de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Autorisées représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du Capital Autorisé, par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le présent article devra être modifié en conséquence par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

**Art. 8. Forme des actions.** Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

**Art. 9. Versements sur les actions.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 10. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 23.10 peut décider de distribuer la prime d'émission.

**Art. 11. Droits des actionnaires.**

11.1 Toutes les Actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

11.2 Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 26.

11.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

**Art. 12. Indivisibilité des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 13. Transfert des actions.**

13.1 Les actions sont librement transmissibles.

13.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Loi.

### Chapitre III. - Administration

**Art. 14. Conseil d'administration ou administrateur unique.**

14.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), comprenant des administrateurs qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un Administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

14.2 Le ou les Administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, Administrateur de la Société.

14.3 Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

14.4 Le ou les Administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. Le ou les Administrateur(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

14.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les Administrateur(s) restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

**Art. 15. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

15.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.**

16.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peu(ven)t déléguer ses/leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

16.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un Administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

**Art. 17. Représentation de la société.**

17.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'Administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux Administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

17.2 Dans l'hypothèse où l'un des Administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'Administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'Administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

17.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 18. Réunion du conseil d'administration.**

18.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société.

18.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) Administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

18.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les Administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

18.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

18.6 Un Administrateur peut être représenté par un autre Administrateur au Conseil d'Administration et un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

18.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

18.8 Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore.

18.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier Administrateur sur les résolutions écrites.

18.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore et conservé au siège social de la Société.

18.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un Administrateur ou par toute autre personne désignée par un Administrateur.

**Art. 19. Responsabilité des administrateurs.** Les Administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

#### Chapitre IV. - Surveillance

##### Art. 20. Commissaire aux comptes.

20.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) années, sauf dans les cas où la loi Luxembourgeoise exige que la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.2 Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et est/sont dûment agréé(s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

20.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocable(s), avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

#### Chapitre V. - Assemblées générales

##### Art. 21. Actionnaire unique ou actionnaires.

21.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

21.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

**Art. 22. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

##### Art. 23. Assemblées générales des actionnaires.

23.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration, un Administrateur ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

23.2 L'assemblée générale sera convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

23.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

23.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

23.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

23.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

23.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

23.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

23.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

23.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

23.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

23.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

## Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

**Art. 24. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### Art. 25. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

25.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième vendredi du mois de mai, à 10h00. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

25.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

25.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

### Art. 26. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

26.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

26.2 Un montant égal à cinq pourcent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 23.10.

26.4 Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

## Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

### Art. 27. Liquidation.

27.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

27.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

27.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 26.3.

**Art. 28. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

## Chapitre VIII. - Loi applicable

**Art. 29.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé: PARFININDUS) . . . . .	31.000
Total . . . . .	31.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'Article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

*Assemblée générale extraordinaire*

La Partie comparante, détentrice de toutes les actions de la société et représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2018:

(i) Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

(ii) Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy, (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et

(iii) Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

*Deuxième résolution*

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2018:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

*Troisième résolution*

Le siège social est fixé au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: O. Boland et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2014. LAC/2014/19063. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060352/651.

(140069521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

---

**Kujtesa Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 181.820,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.028.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veuillez prendre note que Monsieur Hugo FROMENT, gérant, réside désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Kujtesa Max S.A.R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061242/17.

(140070501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

---

**Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.331.151,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

the company Rhodes Holding I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office in 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 136173,

duly represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, dated March 26, 2014. The said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

Such appearing person, represented as mentioned above, states that it is the sole member (hereafter the “Sole Member”) of the company Rhodes Holding II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 136594, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on January 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 729 dated March 26, 2008, which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2350 on December 2, 2009 (hereafter the “Company”).

Such appearing party, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary public to state its following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1), so as to bring it from its present amount of four million three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty euros (EUR 4,331,150), represented by four million three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty (4,331,150) corporate units, with a par value of one euro (EUR 1) each, to the amount of four million three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty-one euros (EUR 4,331,151) represented by four million three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty-one (4,331,151) corporate units, with a par value of one euro (EUR 1) each.

*Second resolution*

The Sole Member resolved to issue one (1) new corporate unit with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription and payment*

Then appeared Mr. Luís MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of Rhodes Holding I S.à r.l., previously named.

The appearing person, represented as here above stated, declared to subscribe for one (1) new corporate unit with a par value of one euro (EUR 1) each, together with an aggregate share premium in an aggregate amount of twenty-two million one hundred eighty-one million eight hundred seventeen point eighteen euros (EUR 22,181,817.18) and to make payment of such new corporate unit and share premium in full by a contribution in cash amounting to twenty-two million one hundred eighty-one million eight hundred eighteen point eighteen euros (EUR 22,181,818.18).

It results from a bank certificate that the amount of twenty-two million one hundred eighty-one million eight hundred eighteen point eighteen euros (EUR 22,181,818.18) is at the Company’s disposal.

Having acknowledged the above described contribution in cash, the Sole Member resolved to confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

The Sole Member resolved amending article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the issue of the corporate units and the capital increase.

Consequently, the article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at four million three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty one euros (EUR 4,331,151), represented by four million three hundred thirty-one thousand and one hundred and fifty one (4,331,151) corporate units with a par value of one euro (EUR 1) each.”

### Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the presently stated are evaluated at six thousand three hundred Euros (EUR 6.300.-).

### Statement

The undersigned notary public who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux avril;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu

la société Rhodes Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 136173,

dûment représentée par Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2014. Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être l'associée unique (l'"Associé Unique") de la société Rhodes Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 136594, constituée en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 daté du 26 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 30 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2350 du 2 décembre 2009 (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un euro (EUR 1) pour le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante euros (EUR 4.331.150) représenté par quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante (4.331.150) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante et un euros (EUR 4.331.151) représenté par quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante et une (4.331.151) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une (1) part sociale avec une valeur de un euro (EUR 1) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription et paiement

A comparu ensuite Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en tant que mandataire de Rhodes Holding I S.à r.l. prénommée.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune avec une prime d'émission de vingt-deux millions cent quatre-vingt et un mille huit cent dix-sept virgule dix-huit euros (EUR 22.181.817,18) et de payer ces parts sociales et prime d'émission intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-deux millions cent quatre-vingt et un mille huit cent dix-huit virgule dix-huit euros (EUR 22.181.818,18).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de vingt-deux millions cent quatre-vingt et un mille huit cent dix-huit virgule dix-huit (EUR 22.181.818,18) est à la disposition de la Société.

Ayant reconnu l'apport en numéraire décrit ci-dessous, l'Associé Unique a décidé de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'émission de parts sociales et l'augmentation du capital social.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante et un euros (EUR 4.331.151), représenté par quatre millions trois cent trente et un mille cent cinquante et une (4.331.151) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune."

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de six mille trois cents euros (EUR 6.300,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2014. LAC/2014/16406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Référence de publication: 2014060334/132.

(140069372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

### **Barquense S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. P.F.M. S.à r.l.).**

Siège social: L-6572 Osweiler, 2, rue de Rodenhof.

R.C.S. Luxembourg B 144.698.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### A COMPARU:

Monsieur Fernando PEREIRA GONCALVES, indépendant, né à Braga (Portugal), le 20 mars 1956, demeurant à L-6572 Osweiler, 2, rue de Rodenhof.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "P.F.M. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6210 Consdorf, 5, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144698, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spéciale des Sociétés et Associations, numéro 524 du 11 mars 2009,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution:

L'Assemblée déclare consentir aux cessions de parts suivantes:

Monsieur Fernando PEREIRA GONCALVES, pré-qualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, cinquante et une (51) parts sociales de la Société dont s'agit à Monsieur João RODRIGUES BARBOSA, retraité, né à Vade (São Pedro) Ponte da Barca (Portugal), le 22 septembre 1948, demeurant à L-6572 Osweiler, 2, rue de Rodenhof, intervenant au présent acte, qui accepte aux conditions, garanties et prix convenus entre parties, en dehors de la présence du notaire et sans aucune responsabilité du notaire quant aux conditions et garanties convenues entre parties; et

Monsieur Fernando PEREIRA GONCALVES, pré-qualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-neuf (49) parts sociales de la Société dont s'agit à Monsieur Antonio RODRIGUES BARBOSA, retraité, né à Vade (São Pedro) Ponte da Barca (Portugal), le 8 septembre 1953, demeurant à P-4980-777 Ponte Barca, Lugar da Figueirinha, Vade de São Pedro, intervenant au présent acte, qui accepte aux conditions, garanties et prix convenus entre parties, en dehors de la présence du notaire et sans aucune responsabilité du notaire quant aux conditions et garanties convenues entre parties.

Les comparants reconnaissent spécialement que les prix des cessions ont été réglés entre parties en dehors de la présence et de la comptabilité du notaire et en donnent décharge au notaire instrumentant.

L'Assemblée constate que:

- le cédant prénommé déclare consentir aux cessions de parts énoncées ci-avant;
- les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées dès ce jour, en ont la jouissance et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.
- les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.
- les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les Statuts et la situation financière et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

ET A L'INSTANT, Messieurs João RODRIGUES BARBOSA et Antonio RODRIGUES BARBOSA, dorénavant seuls associés de la Société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Barquense S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe, entre les propriétaires actuels des parts sociales et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Barquense S.à r.l.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.”

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner dorénavant à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La Société a pour objet le transport de personnes et de marchandises par route au moyen d'autobus ou autocars.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.”

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-6572 Osweiler, 2, rue de Rodenhof, et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Rosport (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.”

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée accepte la démission de Madame Maria De Fatima DA SILVA de sa fonction de gérante technique ainsi que la démission de Monsieur Fernando PEREIRA GONCALVES de sa fonction de gérant administratif et leurs accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

*Sixième résolution:*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur João RODRIGUES BARBOSA, retraité, né à Vade (São Pedro) Ponte da Barca (Portugal), le 22 septembre 1948, demeurant à L-6572 Osweiler, 2, rue de Rodenhof, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

L'Assemblée fixe le pouvoir de signature du gérant comme suit:

“La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.”

- ENSUITE est intervenu aux présentes Monsieur João RODRIGUES BARBOSA, lequel, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter les cessions de parts sociales pré-mentionnées conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les tient pour valablement signifiées à la Société.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. PEREIRA GONCALVES, A. RODRIGUES BARBOSSA, J. RODRIGUES BARBOSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2014. LAC/2014/17788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014060280/99.

(140069401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

---

**Parlam Invest Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 81.337.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Luciano Ercole Lanfranchi, retraité, né le 6 septembre 1947 à Tegna, Suisse, demeurant à Célerina, Canton des Grisons, Suisse,

ici représenté par Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1<sup>er</sup> février 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PARLAM INVEST HOLDING SPF S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 25 octobre 2001;

- que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié en date du 29 avril 2011 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857;

- que le capital social de la société PARLAM INVEST HOLDING SPF S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Luciano Ercole Lanfranchi, précité, est devenu seul propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros(1.000-.Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MANEGA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2014. Relation: LAC/2014/17120. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060301/54.

(140069619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Grey Horse I, Société Anonyme,  
(anc. Misou Invest S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.575.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of April;

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "MISOU INVEST S.A.", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 172575, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2956 of December 6, 2012.

The Meeting is presided by Mrs. Alexia UHL, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Monique GOERES, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as secretary.

The Meeting elects Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the Company's name into "GREY HORSE I" and subsequent amendment of the second sentence article 1 of the articles of association;

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

#### *Resolution*

The Meeting decides to change the Company's name from "MISOU INVEST S.A." into "GREY HORSE I" and to subsequently amend the second sentence of article 1 of the articles of association, in order to give it the following wording:

**" Art. 1. (second sentence).** The Company exists under the name of "GREY HORSE I"."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and thirty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril;

Par devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "MISOU INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172575, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2956 du 6 décembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société en "GREY HORSE I" et modification subséquente de la deuxième phrase de l'article 1 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "MISOU INVEST S.A." en "GREY HORSE I" et de modifier subséquemment la deuxième phrase de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième phrase).** La Société existe sous la dénomination de "GREY HORSE I".”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent trente euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2014. LAC/2014/17801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014060234/112.

(140069109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**MCP Private Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.375.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Metric Capital Partners LLP, a limited liability partnership constituted and governed by the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC363489, having its registered office at 2-4 Maddox Street, W1S 1QP London, United Kingdom;

here represented by Christophe Boyer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 April 2014 in London.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.375, and having a share capital of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.00) (the Company).

The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Ram-brouch, on 23<sup>rd</sup> December 2011, published with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 618 on 8<sup>th</sup> March 2012. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 4 March 2014, not yet published with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 4. of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the name of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of "MCP Private Capital S.à r.l.”;

2. Powers and authorisations;

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles relating to the name of the Company, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of "MCP Private Capital S.à r.l.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, all acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Metric Capital Partners LLP, un limited liability partnership établi et gouverné par le droit du Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés d'Angleterre et d'Ecosse sous le numéro OC363489, ayant son siège social au 2-4 Maddox Street, W1S 1QP Londres, Royaume-Uni;

ici représenté par Christophe Boyer, lawyer, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 avril 2014 à Londres.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié la notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 166.375 et dont le capital social est de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500) (la Société).

La société a été constituée selon acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, le 23 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 8 mars 2012. Les statuts de la société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mars 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) relatif à la dénomination de la Société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «MCP Private Capital S.à r.l.» »;

2. Pouvoirs et autorisations; et

3. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4. des Statuts relatif à la dénomination de la Société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «MCP Private Capital S.à r.l.»»

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coût, honoraires et charges de n'importe quelle nature, qui devront être pris en charge par la Société, relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, le représentant a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2014. Relation: LAC/2014/17780. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060223/105.

(140068956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Regia Realty, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 170.093.

Le 31.03.2014 à 15 heures, sont présents au siège:

1) La société Regia Compta Sàrl, représentée par Mme. Maryvonne DA CONCEICAO SIMOES, représentant quatre-vingt pour cent des parts sociales,

2) Monsieur Fernando MARTINS DOS SANTOS, représentant vingt pour cent des parts sociales, afin de participer à:

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mme. Maryvonne DA CONCEICAO SIMOES préside la séance.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants:

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception;
- Le rapport de la gérance;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour:

1. LECTURE DU RAPPORT DE LA GERANCE
2. TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
3. POUVOIRS

Le président donne lecture aux associés du rapport de la gérance.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède, décide de fixer le siège social sans changement des statuts.

Le siège social de la société est fixé à:

L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Troisième résolution*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30 minutes. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Maryvonne DA CONCEÇAO SIMOES / Regia Compta Sàrl / Fernando MARTINS DOS SANTOS

*Le Président / L'associé / L'associé*

Référence de publication: 2014060339/49.

(140069652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 14.250.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.480.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

Here represented by Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV PROPERTY S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 25, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2170 of August 31, 2012 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on February 20, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the subscribed capital by ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (1,250,000.- EUR) to bring it from its present amount of THIRTEEN MILLION EURO (13,000,000.-EUR) to FOURTEEN MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (14,250,000.- EUR) by the issuance of 10,000 (ten thousand) additional shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

It is resolved to state and accept the subscription of all the 10,000 (ten thousand) new shares by the sole partner, Resolution IV Holdings S.à r.l. and to accept the full payment of all the new shares by conversion of a part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à r.l. against the company, i.e. ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (1,250,000.- EUR).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per March 31, 2014 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated April 11, 2014.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“The capital is set at FOURTEEN MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (14,250,000.- EUR) divided into 114,000 (one hundred and fourteen thousand) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV PROPERTY S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2170 du 31 août 2012 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000.- EUR) afin de porter le capital de son montant actuel de TREIZE MILLIONS D'EUROS (13.000.000.- EUR) à QUATORZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (14.250.000.- EUR) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des 10.000 (dix mille) parts sociales nouvelles par l'associé unique, Resolution IV Holdings S.à r.l. et d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution IV Holdings S.à r.l. détient envers la Société c'est-à-dire UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000.-EUR).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 31 mars 2014, ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 11 avril 2014.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de QUATORZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (14.250.000.- EUR) représenté par cent quatorze mille (114.000) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.500.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2014. Relation: LAC/2014/18434. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060340/107.

(140068987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

**Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.193.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2014 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Madame Christine REHFELDT, administrateur de sociétés, demeurant à L-1747 Luxembourg, 18, Op des Heed
- Monsieur Edward John REHFELDT III, administrateur de sociétés, demeurant à Taipei, Taiwan, 11<sup>th</sup> Floor, Worldwide House, No 131, Sec.3, Min sheng East Road
- Monsieur Victor LITVINOV, administrateur de sociétés, demeurant à Moscou (Russia)
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

*b) Commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2020.

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014061265/25.

(140070498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.